



Département des HAUTES-ALPES  
Arrondissement de Briançon  
Canton de Briançon 1  
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°25.04.03

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation :** 20 août 2025

**Date d'affichage :** 20 août 2025

**L'an deux mil vingt-cinq,**

Le vingt-sept août à dix-neuf heures,

**Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,**

**Etaient Présents :** Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEs, Paul FIGVED, Sophie PAUMOND, Jean-Claude VINATIER

Nombre de Membres en exercice : 14
---------------------------------------

Nombre de Membres présents : 10
------------------------------------

Nombre de suffrages exprimés : 12
--------------------------------------

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents :**

Gaspard BOREL, Natacha SALLE.

**Excusées :**

Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Emeric SALLE.

Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Gilles PERLI.

**Paul FIGVED a été élu secrétaire de séance**

**Objet :** Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de créer un poste permanent de rédacteur territorial à temps complet pour le poste de collaborateur du Maire – chargé de communication, et de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet suite au départ en retraite de l'agent concerné. Il convient également de créer un poste d'adjoint technique pour les services techniques.

**Vu** les articles L. 2121-29, L. 2313-1, R.2313-3 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet.

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les modifications du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Cadres d'emplois et grades supprimés	Cadres d'emplois et grades créés	Catégorie	Durée hebdomadaire des Cadres d'emplois créés
Cadre d'emplois « sport »			
(1) Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe		C	TNC
(1) Adjoint technique		C	TNC
Cadre d'emplois administratif			
	(1) Rédacteur territorial	B	TC
Cadre d'emplois technique			
	(1) Adjoint technique	C	TC

Le tableau des effectifs du personnel communal au 1<sup>er</sup> septembre 2025 est arrêté comme suit :

1 - EMPLOI FONCTIONNEL			
Cat	Libellé du grades	Nombre d'agents	Temps de travail
Cat A	Directeur Général des Services	1	TC
2 - EMPLOIS PERMANENTS			
Services administratifs			
Cat	Libellé du grades	Nombre d'agents	Temps de travail
Cat A	Attaché principal	1	TC
	Attaché	2	TC
Cat B	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe B 3	1	TC
	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe B 2	2	TC
	Rédacteurs B 1	3	TC
Cat C	Adjoints administratifs principaux de 1 <sup>ère</sup> classe C 3	3	TC
	Adjoints administratifs C 1	3	TC
	Adjoint administratif C 1	1	TNC
Total		<b>17</b>	
Service animation – culture- patrimoine :			
Cat A	Bibliothécaire	1	TC
Cat B	Animateur	1	TC
Cat C	Adjoint du Patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe C 2	1	TC
Total		<b>3</b>	
Entretien			
Cat C	Adjoint technique C 1	1	TNC
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe C 2	1	TC

	Adjoint technique C1	1	TC
Total		3	
<b>Police Municipale</b>			
Cat B	Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	1	TC
	Chef de service de police municipale	1	TC
Total		2	
<b>Services techniques</b>			
Cat A	Ingénieur territorial	1	TC
Cat B	Rédacteur Principal de 1ère classe B 3	1	TC
Cat C	Agents de maîtrise principaux	5	TC
	Adjoints techniques principaux de 1ère classe C 3	4	TC
	Adjoints techniques principaux de 2ème classe C 2	1	TC
	Adjoints techniques C 1	4	TC
Total		16	
<b>Services scolaires</b>			
Cat C	ATSEM principal de 1ère classe C 3	1	TC
Total		1	
Total emplois permanents		42	
<b>2 - EMPLOIS NON PERMANENTS</b>			
<b>Emplois saisonniers (article L 332-23-2°)</b>			
Cat B	Piscine : - Chef de bassin	1	TC
Cat C	- Maître-Nageur Sauveteur	3	TC
	- Caissières	4	TNC/TC
	Agents de Surveillance de la Voie Publique	3	TC
	Culture - Patrimoine (Musée Eté et Hiver)	1	TNC
	Services techniques : adjoints techniques	10	TC/TNC
<b>Remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel (L 332-13)</b>			
Cat C	Mairie : adjoint administratif	1	TC
<b>Accroissement temporaire d'activité (article L 332-23-1°)</b>			
Cat C	Adjoint administratif	1	TNC
	Adjoint technique	1	TNC
Total		25	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- **APPROUVE** les modifications proposées ;
- **ARRETE** le tableau des effectifs ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires en ce sens.

Fait et délibéré en séance le 27 août 2025.



Le Maire

Emeric SALLE

Le secrétaire de séance

Paul FIGVED